

UN TABLEAU MIRACULEUX A SÉDERON

Dans la première moitié du XV^e siècle, un édifice religieux de Séderon abrita pendant quelques années une image pieuse dotée de vertus miraculeuses. Cette image, propriété des comtes de Provence, fut ensuite transférée à Ligny-en-Barrois en Lorraine où encore actuellement, sous le vocable de Notre Dame des Vertus, elle fait l'objet d'un pèlerinage.

Ces faits sont rapportés dans un manuscrit du chanoine Melchior Mestre, dont l'original de 1581 a disparu mais qui est connu actuellement grâce à une copie de 1717.

Les lignes qui suivent se proposent de rassembler quelques éléments de vraisemblance à opposer à ceux qui considèrent que ces faits sont légendaires.

I – Le contexte historique

L'image pieuse, une peinture à l'huile sur soie de la Vierge à l'Enfant (32 cm de hauteur sur 26 cm de largeur) appartient depuis le 13^e siècle à la dynastie d'Anjou (comtes de Provence et rois de Naples). Au 14^e siècle, la reine Jeanne (comtesse de Provence de 1343 à 1382) la confie à des moines Chartreux pour être conservée dans un monastère de l'île de Capri. De graves dissensions étant survenues entre le comte de Provence et le roi d'Aragon au sujet du royaume de Naples, le roi René (comte de Provence de 1434 à 1480) fait récupérer en 1435 l'image pieuse par Antoine de la Salle, son écuyer. Celui-ci la conserve et le 2 février 1459, alors qu'il est gouverneur des enfants de Louis de Luxembourg, il la fait déposer dans l'église collégiale de Ligny-en-Barrois.

2 – L'épisode séderonnais

Pendant le voyage de retour d'Antoine de la Salle, de Capri vers la Provence en 1435, une tempête s'éleva qui dura deux jours. Lorsque le naufrage se fit imminent, Antoine de la Salle éleva l'image pieuse en invitant tous les passagers et les marins à se prosterner devant elle. Aussitôt la mer s'apaisa.

Arrivé en Provence, Antoine, ne pouvant remettre l'image pieuse au roi René (retenu dans les prisons du duc de Bourgogne jusqu'à la fin de l'année 1436), la « conserva pieusement dans la chapelle du château de Séderon » jusqu'en octobre 1439.

Durant ces années, une terrible sécheresse s'abattit sur la région. L'image de la Vierge fut implorée lors d'une procession solennelle et sa vertu fut « si prompte et si visible qu'au retour de la procession une très grande abondance de pluie dura longtemps ».

3 – Les éléments de vraisemblance

Le « château de Séderon » désigne sans aucun doute la seigneurie de Séderon que les comtes de Provence accordèrent progressivement à Antoine de la Salle en remerciement de ses services (le 4 juin 1427, une somme de 1500 florins à prélever sur les revenus de la seigneurie, le 27 octobre 1432, la jouissance viagère de la seigneurie, le 16 décembre 1436, la propriété entière et complète de la seigneurie,

pour lui et sa femme). Antoine de la Salle ne céda la seigneurie de Séderon que le 20 octobre 1439 à Pierre de Mévouillon.

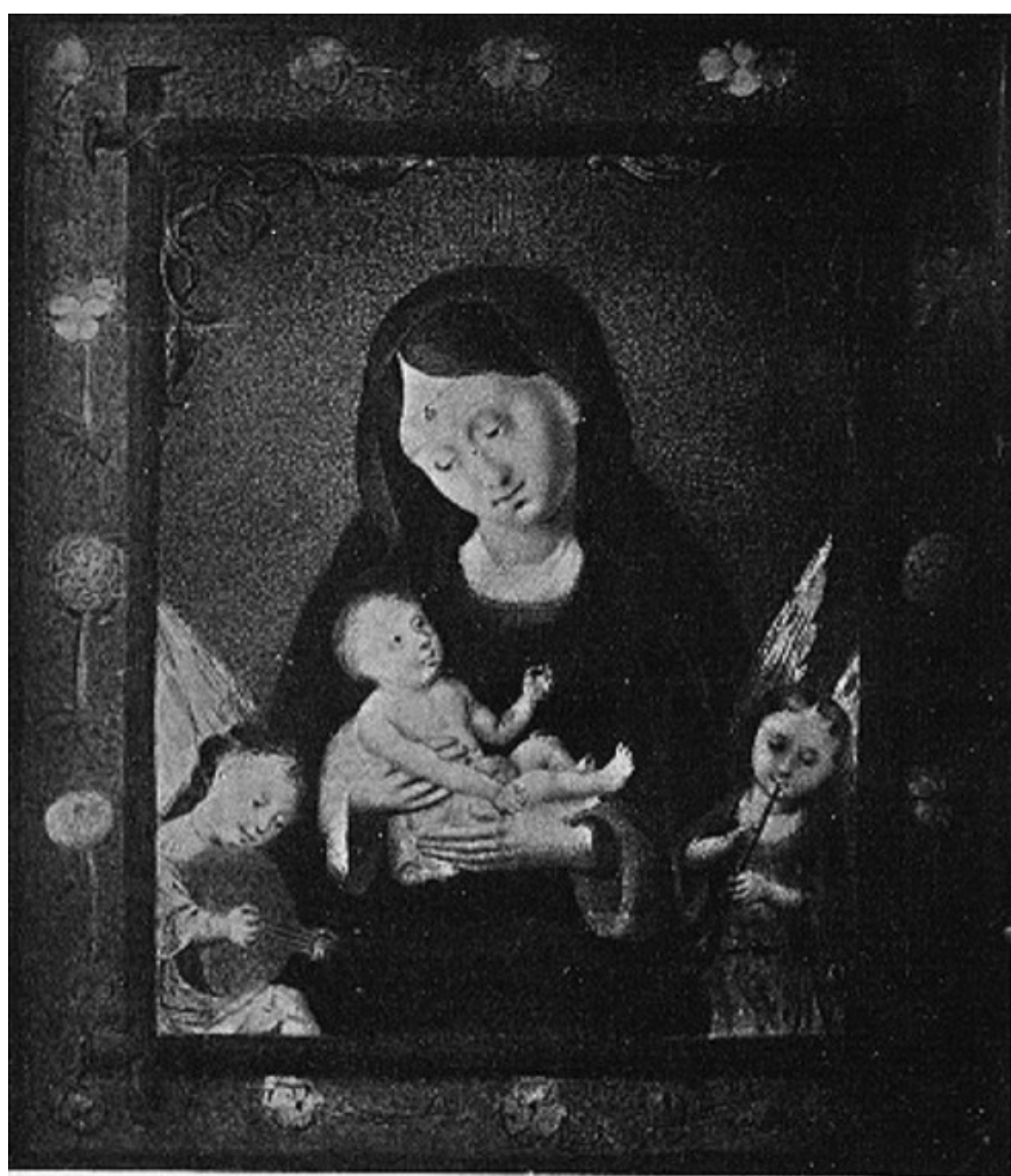
En 1435, la “chapelle” de Notre Dame de l’Annonciation apparaît sans doute à Antoine de la Salle comme le lieu le plus approprié pour « conserver pieusement » l’image :

- la “chapelle”, située à l’emplacement de l’église actuelle, a sans doute déjà pour vocation la protection des voyageurs qui empruntent le pont sur la Méouge (et acquittent le péage, principal revenu de la seigneurie),
- l’image peut être présentée aux fidèles qui, de plus en plus, habitent le “bourg” primitif de Séderon, construit aux abords du pont et où la reine Jeanne a instauré en 1370 un marché,
- la “chapelle” offre à l’image un lieu de conservation durable car, le “bourg” se développant, elle est sans doute appelée à supplanter en tant qu’église paroissiale les églises de Notre Dame de la Brune et de Saint Baudille (dans un testament de 1438, Antoine de la Salle donne une part de ses revenus pour doter quatre pauvres filles orphelines venant se fixer à Séderon et une autre part pour créer un hôpital ou un cimetière « près de l’église de l’Annonciation de Séderon »).

La propriété de l’image pieuse semble avoir été accordée à Antoine de la Salle le 16 décembre 1436, en même temps que la propriété entière de la seigneurie de Séderon, car c’est en son nom et au nom de sa femme qu’Antoine de la Salle donne le 2 février 1459 l’image à la collégiale de Ligny-en-Barrois.

Pierre MATHONNET

La photo de l’image pieuse, représentée sur la figure ci-dessous, fait partie d’un rapport d’expertise de 1895 qui tend à prouver que l’image pieuse actuellement vénérée à Ligny-en-Barrois n’est pas celle donnée par Antoine de la Salle mais une copie réalisée dans la première moitié du XVI^e siècle.



Phot. J. Boyer, Nancy.

TABLEAU

161

NOTRE-DAME-DES-VERTUS

DE LIXT-EX-BARDOIS.